

Algérie : Le Drian en mission périlleuse

JO (sources : AFP)
Libreville/Gabon

Le chef de la diplomatie française effectuée s'est rendu hier à Alger après plus de deux mois de vives tensions qui ont culminé avec le rappel de l'ambassadeur d'Algérie à Paris. La visite de Jean-Yves Le Drian vise à « relancer la relation » franco-algérienne, d'après les autorités françaises. Il s'agit d'une « visite de travail, d'évaluation et de relance des relations », a indiqué le Quai d'Orsay. Le déplacement, tenu secret jusqu'au dernier moment, verra le chef de la diplomatie française rencontrer son homologue algérien Ramtane Lamamra ainsi que le président algérien Abdelmadjid Tebboune, selon cette source. Dans un communiqué publié par l'agence officielle APS, le ministère algérien des Affaires étrangères a confirmé cette « visite de travail et d'évaluation des relations bilatérales ».

Le président Emmanuel Macron avait déclenché l'ire d'Alger en octobre en accusant, selon des propos rapportés par le quotidien français Le Monde, le système « politico-militaire » algérien d'entretenir une « rente mémorielle » autour de la guerre d'indépendance et de la France, ancienne puissance coloniale, et alors que Paris a engagé des travaux pour tenter d'apaiser cette question mémorielle en France. D'après le quotidien, il s'était également interrogé sur l'existence d'une « nation algérienne » avant la colonisation française, suscitant de vives réactions dans la société algérienne. En signe de protestation, l'Algérie avait rappelé son ambassadeur à Paris le 3 octobre et interdit le survol de son territoire aux avions militaires français ralliant le Sahel. Le président français a depuis fait part de ses « regrets » devant la polémique engendrée et s'est dit « fortement attaché au développement » de la relation bilatérale. Paris et Alger s'étaient aussi opposés après l'annonce par la France, début octobre, de la réduction du nombre de visas accordés à ses ressortissants pour mettre la pression sur le gouvernement algérien, jugé peu coopératif sur la réadmission des Algériens expulsés de France. Alger avait alors déploré une décision intervenue « sans consultation préalable », qui « comporte l'anomalie répressive d'avoir fait l'objet d'un tapage médiatique », avant de convoquer l'ambassadeur de France en Algérie.

La présidence française avait fait savoir le 9 novembre que le président Macron « regrette(ait) les polémiques et les malentendus » avec l'Algérie et assurait avoir « le plus grand respect pour la nation algérienne » et « son histoire ». Le chef de la diplomatie algérienne avait salué ces déclarations « manifestant du respect » envers son pays et s'était rendu à Paris pour assister à la conférence sur la Libye.



Jean-Yves Le Drian, ministre français des Affaires étrangères

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

66 31 61

22162 — A louer salle de jeux, pizzeria sise Angondjé.065 11 20 21

22213 — Vd villa 3chb Akanda CHU 600m2 85M TF, Aprt 1chb 50m2 centre ville 60M. Tél: 077 45 00 18

EMPLOI DEMANDE

22001 — Jeune Gab. Bac +5 avec 15 ans d'expérience en tant que Responsable Achats et Logistique-Transit actuellement en poste recherche emploi.065

22136 — Cuisinier cherche emploi.tél:062 96 47 55

22157 — J.H Togolais cuisinier cher emploi. 062 62 62 29.

22186 — Femme cherche emploi ménagère 8h à 15h. Tél: 062 93 01 30

22202 — Chauffeur CD cherche emploi. Tel : 077 23 51 50.

22208 — D. Gab cherche emploi serveuse ou ménagère de 8h à 15h. Tel: 065 75 98 32

AVIS

APPEL MANIFESTATION D'INTERET

La société VIVO ENERGY GABON, distributeur des produits de la marque ENGEN et SHELL au Gabon entend procéder à la vente de certains de ses actifs immobiliers sis à Libreville et à Port-Gentil.

Bien qu'elle ne soit aucunement contrainte par une quelconque obligation de publicité et de mise en concurrence, la société VIVO ENERGY GABON a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt et de mettre ainsi en compétition plusieurs acquéreurs potentiels (« les candidats », et ce dans l'objectif que la vente soit effectuée au meilleur prix.

Désignation des actifs immobiliers :

Les actifs concernés par cette vente sont ainsi qu'il suit :
o Actif n°1 : Ensemble immobilier abritant le siège social de la société à Libreville
? Parcelle n° 67, 68, 75, 76/O du Plan Cadastral de Libreville d'une superficie de 11.778 m2 faisant l'objet du Titre Foncier n° 945 ;
? Parcelle n° 59/O du Plan Cadastral de Libreville d'une superficie de 1.002 m2 faisant l'objet du Titre Foncier n° 4330 ;
o Actif n° 2 : Ensemble immobilier abritant l'agence annexe à Port-Gentil
? Parcelle n° 8/H du Plan Cadastral de Port Gentil d'une superficie de 1.335 m2 faisant l'objet du Titre Foncier n° 4779.
o Actif n° 3 : Ensemble immobilier abritant des locaux à usage commercial à Port-Gentil
? Parcelle n° 92/H du Plan Cadastral de Port Gentil d'une superficie de 495 m2, faisant l'objet du Titre Foncier n° 2936.

Une description des caractéristiques principales de ces actifs est exposée dans le dossier de consultation qui sera communiqué par courrier électronique, sur demande, à toute personne physique ou morale qui souhaiterait se porter acquéreur de tout ou partie de ces biens.

Conditions de participation :

Ne sont pas admis à soumissionner :
o Les personnes physiques ou morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ;
o Les personnes physiques ou morales admises en règlement judiciaire qui ne peuvent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité ;
o Les personnes physiques ou morales qui n'ont pas souscrit à leurs obligations fiscales ou para fiscales à la date limite fixée pour le dépôt des offres ;
o Les employés et Ex. employés de la société ;
o Les personnes physiques ou morales qui ont fait l'objet d'exclusion temporaire ou définitive résultant d'une infraction au Code Pénal.

Contenu du dossier de soumission :

o Offre Financière ;
o Lettre de soumission ;
o Fiche circuit ;
o Attestation ou Extrait d'Inscription au Registre du Commerce (RCCM) conformément à la législation ;
o Attestation de Situation Fiscale ou Quitus fiscal datant moins de trois (3) mois justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres ;
o Attestation pour Soumission CNSS prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres ;
o Adresse email et numéro de téléphone fonctionnels (obligatoires) ;
o Pièce d'Identité du Dirigeant ;

Prix :

Les prix seront établis en net de frais de toute nature (Notaire, Agence, et autres), d'impôts et taxes et seront à la charge de

l'acquéreur. Les prix seront libellés uniquement en franc CFA.

Date limite de dépôt des Propositions d'Acquisition : Toutes les Propositions d'Acquisition doivent être déposées au plus tard le Vendredi 31 Décembre 2021, à 16H30 sous pli fermé avec la mention « Candidature à l'acquisition de l'actif n°1,2, ou 3 de VIVO ENERGY GABON » à l'adresse ci-dessous :

Département des Achats
Vivo Energy Gabon
234 Boulevard Bessieux
Face au Lycée Immaculée Conception de Libreville
B.P. 224 - Libreville - Gabon

La proposition d'acquisition sera composée d'une lettre de candidature qui devra être rédigée en langue française, devra être dûment datée et signée par la (les) personne (s) habilitée (s) à engager le candidat et comporter les éléments décrits dans le dossier de consultation.

La proposition d'acquisition devra impérativement être remise avant la date limite indiquée ci-dessus faute de quoi ces propositions ne seront pas recevables.

Demande d'éclaircissements :

Tout candidat désireux d'obtenir le dossier de consultation, ou d'obtenir des éclaircissements sur le présent appel à manifestation d'intérêt peut en faire la demande par courrier électronique auprès de Vivo Energy Gabon à l'adresse ci-après :

Tenders.GA@vivoenergy.com

22189

FAUSSE ALERTE

La SOBRAGA ne rachète PAS les capsules de bouteilles en verre consignés. De fausses informations circulent sur les réseaux sociaux concernant ce sujet.

Soyez vigilants !

22209

AVIS DE DÉCÈS



Les familles de feu NDIAYE AKAGA Jean Michel; Les clans AVEMBA, AGALIKIWEA, ASSALA, ANORI, AMBINI, AVAMBDJI et alliés ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès brutal de leur gendre et époux **MOGAGAMOU KOMBILA Guy Roger**, survenu le 18 novembre à Libreville des suites d'une courte maladie. 22180



Mme Marthe OBONE NZE, le Clan NGUê ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès survenu le 30 novembre 2021 des suites d'une courte maladie de son fiancé **Moïse BOUSSOUGOU**. - vendredi 10 décembre 2021 : Sortie du corps et exposition à la Gaboprix de derrière la prison suivie de l'inhumation le samedi 11 décembre 2021 à Malibé



Les clans Ghambé et Essanga, La famille Moulombé ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Libreville, Koula-Moutou le décès de leur fils et petits-fils, nommé **Poudy Pierre**, survenu le 2 décembre 2021 à Libreville. 22182



Les enfants Ndoumou, Léonie, Mireille, Delphin, Félicité, Sendzou Sabine, Diane, Esaie, Perside, Béatrice, Izia, Laetitia et petits-enfants, ont l'immense douleur de vous faire part du décès de leur père, grand-père, M. **NDOUMOU Bernard**, ancien Administrateur Civil diplômé de l'ENA, ancien Directeur Financier, ancien Contrôleur Général de Gestion de l'Oprag, ancien Fondé de Pouvoir au Trésor public, survenu le 06 décembre 2021 au CHUL des suites d'une maladie.

le déroulement des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. Contacts : 066274448 / 066979593. 22191